



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 20 juillet 2022

CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES CENTRES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CSSR) PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT.

Dans une démarche volontaire ou imposée par la justice, les CSSR organisent des sessions de formation de deux jours pour permettre aux automobilistes de récupérer des droits à conduire. Ces CSSR font l'objet d'une vigilance accrue des services de l'État, tant pour le respect de leurs obligations administratives que pour le bon déroulement des stages.

Pour piloter et arrêter les mesures de contrôle, un plan de contrôle départemental des CSSR a été institué, ainsi qu'un comité de suivi du plan qui se réunit deux fois par an avec l'ensemble des partenaires concernés, sous l'égide du préfet.

Les contrôles, administratifs ou pédagogiques, sont diligentés par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Ceux-ci contribuent ainsi, au-delà de leur mission première de délivrance du permis de conduire, à la politique de sécurité routière en veillant à la qualité et à la complétude des formations réalisées.


En 2021 et début 2022, trois fermetures de CSSR dans le département de Vaucluse ont été prononcées pour des manquements administratifs.

Suite aux derniers contrôles réalisés en juin et en juillet 2022, les fraudes ou manquement constatés, tant de la part des responsables de l'établissement, des formateurs, que de stagiaires (attestations de stage ou formulaires de présence falsifiés, stage fictifs ou incomplets), ont conduit à prononcer la fermeture d'un nouveau centre.

Aujourd'hui, vingt CSSR restent actifs et la problématique des fraudes au permis de conduire reste un sujet de vigilance important pour les services de l'État.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09